



Supplément à CIAL-ALAI

BI-MENSUEL

Prix au Numéro 5FF

BIOSAL

Bulletin D'Informations Ouvrières et Syndicales de L'Amérique Latine

Bul. N° 7

16 avril 1979

ANNEE 1



RENCONTRE INTERNATIONALE DE L'OPPOSITION

SYNDICALE BRÉSILIENNE

L'Opposition Syndicale Brésilienne a organisé à Bruxelles le 30, 31 mars et 1er avril 1979 une rencontre internationale avec la participation de : Fédération Unitaire Syndicale Italienne (CGIL-CISL-UIL) et FLM (Fédération Métallurgistes), Italie ; Secrétaire Confédéral et Département International de la CFDT, France ; CCOO et aussi UGT, Espagne ; CSC, Belgique ; CNV, Hollande ; CGTP intersyndical, Portugal ; CSY, Yougoslavie ; LO, Suède ; LO, Norvège ; CSN, Québec, Canada ; F.S.M. à l'O.N.U., représentant de New York, U.S.A. ; et d'Amérique latine : CGT, République Dominicaine ; CNUS, Guatemala ; CEDOC, Equateur ; CNT, Uruguay ; CGTR et aussi Travailleurs et syndicalistes argentins en exil, Argentine ; comme beaucoup de journalistes et délégués.

Dans la même, les dirigeants de l'Opposition Syndicale Brésilienne ont exposé les principes qui régissent leur courant syndical ainsi que les conditions difficiles dans lesquelles les luttes ouvrières se déroulent (Voir BIOSAL No. 6).

Les principes fondamentaux avancés par l'Opposition Syndicale Brésilienne sont :

A - Autonomie syndicale de l'Etat. La loi qui régit l'activité syndicale aujourd'hui au Brésil, est basée sur la «Carta di Lavoro» fasciste italienne. L'Opposition Syndicale revendique une autonomie qui permettra aux travailleurs d'organiser, élire leurs propres dirigeants, préparer leurs programmes et plateformes de revendications, etc. . . sans l'ingérence de l'Etat.

B - Indépendance des partis politiques. L'Opposition Syndicale ne veut aucun attachement des syndicats aux partis politiques.

C - Démocratie par la base. Les structures syndicales actuelles ne permettent pas la participation des travailleurs aux discussions concernant les revendications qui les touchent directement. Ni aux revendications de type salarial ni aux revendications s'attachant aux conditions de travail, sécurité sociale, etc.

L'Opposition Syndicale veut la participation de la base dans toutes les instances de l'activité syndicale, seule garantie pour que les syndicats soient réellement un instrument des travailleurs.

Par la suite, nous reproduisons des paragraphes du document diffusé par les organisateurs de la rencontre.

«LE SYSTEME CAPITALISTE BRÉSILIEN ET LES CONDITIONS DU TRAVAILLEUR

«Les travailleurs se trouvent dans une situation de complète dépendance, non seulement économique mais aussi culturelle ; et leur condition sociale empire de jour en jour.»

«COUT DE LA VIE

«De 1964 à aujourd'hui, la perte réelle du pouvoir d'achat des salaires a été de plus de 50%.

«Le coût de la vie augmente à un rythme accéléré bien plus que les salaires qui sont l'objet d'une politique de compression ; de ce fait, la différence entre le salaire nominal et le pouvoir d'achat des classes ouvrières s'accroît d'autant plus.

«La satisfaction des besoins les plus fondamentaux comme : la nourriture, le logement, l'habillement, l'éducation, la santé, etc. . . est devenue un luxe pour des millions de travailleurs. Ceux-ci hypothèquent leur vie pour gagner ce qui est nécessaire pour payer ces choses en journées de travail exténuantes, en heures supplémentaires, emplois multiples, migration.»

«CONDITIONS DE TRAVAIL

«La hiérarchie et la rationalisation croissante des systèmes de production qui proviennent d'une modernisation accélérée pas seulement des secteurs industriels, ont causé

40P 9802

au sein des classes ouvrières des différences profondes du point de vue salarial et des conditions de production.»

«L'accélération de la cadence de travail, le cloisonnement et la spécialisation grandissante du travail sont des méthodes utilisées pour augmenter le contrôle et garantir ainsi la surexploitation de la classe ouvrière.

«Nous savons que la technologie et l'organisation du travail ne doivent pas nécessairement être ainsi et qu'il n'est pas vrai qu'elles doivent l'être pour des raisons scientifiques. La science et la technologie doivent contribuer à libérer l'homme, à satisfaire ses besoins, ainsi qu'à favoriser le passage à d'autres modes de production. Si cela n'arrive pas, c'est parce que la science et la technologie sont uniquement au service du capital, contribuant ainsi à l'exploitation de l'homme. C'est parce que les patrons sont les seuls à décider, et que pour eux, les hommes sont bon marché et peuvent donc être sacrifiés.»

«CAMPAGNE

«Le processus de marginalisation et d'appauvrissement croissant dont souffrent les travailleurs ruraux est le résultat d'un choix au niveau du modèle de développement adapté par la dictature militaire après 1964.

«La concentration des terres, l'élimination progressive des petits propriétaires (les partenaires : on meeiros, les métayers : on parceiros) et la modernisation ont fait d'une immense majorité de la population rurale la principale victime du «modèle». Les travailleurs ruraux sont expulsés de leurs terres, rejetés vers les villes et obligés de vivre dans des conditions d'extrême pauvreté et d'insécurité, soumis aux constantes menaces de chômage, de migration et de famine. Pour étouffer notre juste révolte et contrer nos revendications, le gouvernement, qui représente les intérêts des grands employeurs, fermiers et propriétaires d'entreprises, brésiliens et étrangers, ont recours à tous les moyens pour restreindre nos libertés et restreindre notre organisation. Ainsi, le seul moyen dont nous disposons pour lutter pour la défense de nos intérêts est le syndicat rural. Totalement subordonné à une législation corporative et élitiste, il ne dispose d'aucune autonomie et reste sous la tutelle de l'Etat.

«LA CONDITION DE LA FEMME

«Au sein de la situation commune à toute la classe ouvrière, mais dans des conditions pires encore, la femme se trouve dans un état d'infériorité évidente dans notre société, tant au travail que dans sa participation à tous les autres niveaux : culturel, social et politique.»

«Le nouveau syndicalisme assume les luttes et les revendications des femmes à l'intérieur du mouvement ouvrier. En fait, leurs luttes et revendications font partie intégrante de la lutte générale des travailleurs pour l'émancipation.

«LA REPRESSION PATRONALE

«Elle se manifeste sous diverses formes. Il existe un type de répression orchestré par les patrons et l'Etat et dirigé

spécifiquement et de manière systématique contre la classe ouvrière, qui n'est pas moins répugnant que les tortures et les assassinats dans les prisons. Il s'agit de licenciements, de la rotativité de la main d'œuvre, de l'élaboration de listes noires, de mises à pied et de discriminations de la manifestation d'un haut degré d'autoritarisme patronal dans les fabriques. Insérée dans un contexte de manque de libertés démocratiques et de répression contre les actions de la classe ouvrière et de tout le peuple, cette situation caractérise parfaitement l'arbitraire du gouvernement militaire.»

«LE SYNDICAT – POUR UN NOUVEAU SYNDICALISME AUTONOME ET INDEPENDANT

«La lutte contre la structure syndicale officielle et la construction d'un syndicalisme autonome et indépendant constituent des nécessités urgentes, comme instruments qui permettent aux travailleurs de créer un rapport de force capable de répondre aux nécessités immédiates et de se diriger vers l'émancipation.

«L'INDEPENDANCE SYNDICALE

«Il incombe aux travailleurs – et uniquement à eux – de décider de la meilleure forme d'organisation pour défendre leurs intérêts.

«Les statuts des syndicats et leur reconnaissance comme organe représentatif des intérêts des travailleurs, le choix de leurs représentants ou l'annulation de leurs charges, l'organisation au niveau local, régional, étatal ou national, la décision de devenir ou non membre des groupes syndicaux internationaux et tous les autres aspects de la vie syndicale doivent être discutés et fixés par les travailleurs, et par eux seuls.

«L'interférence et le rattachement des Syndicats à l'Etat à travers le contrôle exercé par le Ministère du Travail n'est pas impartial.

La dépendance joue le rôle d'instrument aux mains des classes dominantes. Durant les 40 dernières années, l'organisation syndicale officielle nous a montré qu'elle favorisait uniquement le patronat, influençant fondamentalement notre désorganisation syndicale et politique, favorisant l'existence de la triste figure du «pelego» (le jaune).

«La lutte pour l'indépendance totale et le détachement du Syndicat de l'Etat et de toutes ses formes de contrôle (la législation syndicale telle qu'elle est définie dans la CLT, régleme le droit de grève comme étant dépendant du Ministère et des délégations du Travail, de la Justice du Travail, etc. . .) est partie intégrante des luttes pour les libertés démocratiques et constitue la tâche commune des travailleurs de la ville et de la campagne.

«Le syndicalisme au travers duquel s'exprime l'Opposition Syndicale est un syndicalisme de classe, qui se situe au centre des luttes qui opposent les exploités aux exploités. Il a une démarche démocratique et un projet d'émancipation de la classe ouvrière.

«Un syndicalisme qui fait des luttes pour l'amélioration immédiate des conditions de vie et de travail des travail-

Suite dans le prochaine numéro

PEROU

LE GOUVERNEMENT DECLARE ILLEGALE UNE GREVE DES MINEURS

Après l'augmentation du prix du cuivre sur le marché mondial, le gouvernement militaire péruvien espère obtenir pour l'année 79, 2 milliards de dollars en devises des exportations en provenance de ce secteur, permettant ainsi la reprise économique du pays.

Afin de couper court à toute réclamation possible, le gouvernement a émis, il y a déjà deux ans, un décret par lequel il considère l'activité minière en «état d'alerte permanent» ; malgré ces mesures, les travailleurs des mines n'ont pas cessé de lutter pour la solution de leurs revendications légitimes.

Ainsi, depuis le 13 mars, 4.000 ouvriers du cuivre de la région de Toquepala et de la raffinerie de Ilo, appartenant à la Southern Peru Copper Corp., sont en grève et réclament une augmentation de salaire supérieure à celle qui est offerte par l'entreprise américaine (1 dollar par jour).

Les autorités sont intervenues rapidement faisant preuve, une nouvelle fois, de leur volonté politique anti-syndicale ; en effet, le gouvernement ne chercha pas à exercer une pression, même légère, sur l'entreprise étrangère afin d'arriver à une solution et n'attendit pas la possibilité d'un accord entre les deux partis ; rapidement, il déclara la grève illégale.

Dans un document signé par de nombreuses organisations syndicales, le mouvement ouvrier exigea de l'Assemblée Constituante une déclaration qui marque, de façon claire, la qualité indépendante et autonome du «secteur mixte» de l'économie péruvienne dans la nouvelle Constitution.

Cette exigence, de même que celle des partis de gauche demandant le rétablissement des libertés publiques (10 journaux sont toujours fermés, par décret du gouvernement), obligea les députés de la gauche péruvienne à rester au Parlement ; ceux-ci avaient annoncé leurs démissions en réponse aux manœuvres des partis politiques de droite et du gouvernement.

DEUX NOUVELLES PUBLICATIONS SUSPENDUES

Le gouvernement militaire péruvien a suspendu la publication de la revue FOCEP ainsi que celle de l'hebdomadaire *Clase Obrera*, (organe du Parti Communiste Révolutionnaire), malgré la motion approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante qui exprimait «la protestation de l'Assemblée contre l'attitude persistante du gouvernement dans son offense à la liberté de presse» et déclarait que la suspension contredisait la volonté de restitution du gouvernement à la civilité (1).

Une motion présentée par les législateurs de gauche, proposant la levée de clôture et le rétablissement immédiat des garanties constitutionnelles a été repoussée par l'APRA et le PPC.

(1) DESCO, Resumen Semanal, No. 7, Lima, 10-16 février 1979

REPRESION DANS UNE USINE OCCUPEE PAR LES TRAVAILLEURS AU PEROU

Le 4 février dernier, 85 ouvriers de l'entreprise CROMOTEX de Lima, qui s'opposaient aux licenciements prévus, en occupant l'usine, ont été durement réprimés.

Dès la levée du jour, 300 soldats des Brigades d'assaut («Guardia de Asalto»), ont essayé de déloger les travailleurs à l'aide de gaz lacrymogènes. Après deux heures de résistance, les forces de police ont réussi à pénétrer à l'intérieur de l'établissement en utilisant des véhicules de combat. Le bilan de l'affrontement est de quatre ouvriers morts, de nombreux blessés, 57 détentions ainsi qu'un Capitaine de la Garde civile tué.

La décision prise le 27 février par les ouvriers de CROMOTEX d'occuper l'usine faisait suite à la politique sociale menée par l'entrepreneur Musiris et son conseiller Bedoya Reyes (ce dernier, dirigeant du P.P.C.). Invoquant un manque de liquidité et une situation de cessation de paiements, ceux-ci avaient fermé l'usine au mois de novembre et prévoyaient le démantèlement complet des installations. Avec les mêmes arguments, Musiris n'avait payé à ses employés que la moitié de leurs salaires et avait licencié 60 personnes ; en même temps, il paya les services d'un groupe de vigiles, chargés de surveiller les installations.

Après l'occupation, le Juge du Tribunal décréta, le 15 janvier, l'illégalité de cette action et autorisa l'intervention des forces de police et l'arrestation des dirigeants du syndicat.

De son côté, le directeur général du Travail, représentant les autorités du gouvernement, avait convoqué à son cabinet, la direction de l'entreprise et le syndicat, afin de chercher une solution rapide au conflit.

C'est dans ce contexte de négociations et sans que l'issue des transactions soit connu que les forces de police ont occupé l'usine.

Les 57 travailleurs arrêtés sont tous accusés de complicité dans la mort de l'officier de police et attendent d'être jugés par un Tribunal de Guerre, en vertu du décret-loi 22.339 qui établit la présentation de civils devant la Cour de justice militaire.

Cet évènement sanglant, qui fait partie d'une vague de répression frappant à l'heure actuelle les travailleurs péruviens, a suscité une condamnation de toute la population en général, et des milieux syndicaux en particulier.

Mais à cela, les secteurs de droite ont répondu que le gouvernement devait être plus sévère et restreindre encore plus les actions et les manifestations ouvrières qui réclament de meilleurs conditions de vie et de travail.

EL SALVADOR: GRÈVES ET MANIFESTATIONS



usines en grève fut pratiquement occupé par l'armée. Le passage de piétons et véhicules dans ce secteur fut interdit.

Le peuple de San Salvador ne s'est pas laissé intimider par ces menaces, ni par l'état de siège de fait infligé à la capitale et à continuer à manifester. Le lundi 12 mars les ouvriers de dix entreprises de San Salvador ont débrayé pour protester contre la répression et en signe de solidarité avec les grévistes.

Le pays a connu mardi 13 mars deux coupures de courant, l'une à midi et l'autre dans la soirée. Ces coupures ont été décidées par le syndicat de l'entreprise mixte «Comision Ejecutiva del Rio Lempa» (C.E.L.) première pourvoyeuse d'électricité du pays, par solidarité avec les travailleurs de la «Constancia S.A.».

Mercredi 14 mars devant l'ampleur de la protestation et les manifestations de solidarité, la direction a du accepter toutes les revendications qu'elle avait refusées auparavant. Le patronat comme le gouvernement ont reculé avec l'espoir de voir s'apaiser cette intense mobilisation populaire, qui fut assez importante pour que cette semaine soit jugée comme «la crise la plus aigüe du régime» depuis son instauration.

Mais l'Association de professeurs de l'enseignement secondaire A.N.D.E.S. membre du B.P.R. a appelé le jeudi 15 à continuer la lutte de solidarité avec deux autres entreprises en grève, El Triunfo (entreprise de pêcheurs) et Pronac (entreprise de produits laitiers). Ces deux entreprises sont situées dans la région orientale du pays. Les ouvriers du C.E.L. ont procédé à une nouvelle coupure de courant de deux heures dans tout le pays par solidarité avec les travailleurs de ces deux entreprises.

A nouveau le président Romero brandit la menace de l'état de siège et de l'application effective du statut militaire de la compagnie d'électricité.

DERNIERES NOUVELLES

Les travailleurs de la C.E.L. ont entrepris une grève dans la soirée du lundi 19 mars. Mardi la capitale a été complètement paralysée. Aucun journal n'a été diffusé et les radios ont été obligées de garder le silence, faute d'électricité. Les écoles et les usines ont fermé leurs portes.

Grèves et manifestations se multiplient à San Salvador. Après les divers mouvements revendicatifs qui ont paralysé ces derniers jours d'importants secteurs de l'économie, plusieurs mères de prisonniers politiques se sont enfermées, mercredi 21 mars, dans la cathédrale de San Salvador, et on ont entrepris une grève de la faim d'une durée illimitée.



AVIS AUX LECTEURS

Le Centre d'Informations sur l'Amérique Latine (CIAL) qui édite en co-production avec l'ALAI un bulletin d'information bimensuel en Français, publie une série de Cahiers (en espagnol et en français) sur des thèmes divers : Mouvement Ouvrier, Compagnies Multinationales, etc... ainsi que des travaux de littérature latino-américaine contemporaine.

Jusqu'en décembre dernier, dix titres de cette série de Cahiers ont été publiés.

En 1978, le CIAL a également entrepris la publication de livres dans le domaine des Sciences Sociales. Pour plus ample information s'adresser à :

CIAL, UER Economie Politique
Route de la Tourelle
75571 Paris Cedex 12 FRANCE

Le C.I.A.L. est un Centre d'Information et d'études dont le but est de contribuer à la connaissance en France et en Europe de la réalité latino-américaine. Il fait partie depuis 1975 du Centre de Recherches de l'Université de Paris VIII - Vincennes. Il s'est constitué en Association sans but lucratif en vertu de la Loi française de 1901. L'Agence Latino-américaine d'Information (ALAI) est une corporation sans but lucratif fondée en 1976. Elle a son siège à Montréal et une équipe de correspondants dans plusieurs pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Le Bulletin CIAL-ALAI est une co-production publiée en français tous les quinze jours sur la base du travail d'information d'ALAI et l'apport du Collectif de Syndicalistes Latino-américains (CIAL) pour le Supplément BIOSAL. Le prix de l'abonnement annuel est, en France: Institutions 165 FF., Individus 105 FF., Prix Spécial Etudiants 65 FF. A l'étranger: Institutions 40 US. Dlls., Individus 25 US DLLS. et Etudiants 15 US Dlls. Les chèques doivent être faits au nom de CIAL N° de Compte 221-49-0407 Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts. Agence Vincennes - Defrance. 94300 Vincennes. FRANCE. Toute correspondance concernant les abonnements sera adressée à CIAL 1 rue de Panama. 75018 Paris. FRANCE. La correspondance et les abonnements concernant les publications ALAI en espagnol doivent toujours être adressées au siège d'ALLAI à Montréal.

Directeur de publication : Michel Beaud. CIAL 1, rue de Panama, 75018 Paris. Imprimé à la reprographie du Centre de Recherche de l'Université de Paris VIII. Dépôt légal 1er trimestre 1979. N° Editeur : 001. N° Imprimeur : A001.